

COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 22 juillet 2025

Délibération n° 2025-14

Décret portant mise en œuvre du versement mobilité régional et rural prévu à l'article 118 de la LFI pour 2025

Le comité des finances locales,
À la majorité des suffrages exprimés

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1211-3 ;

Après avoir entendu Madame Séverine REYMUND, cheffe du bureau de la fiscalité locale à la direction générale des collectivités locales ;

Donne un avis *favorable* sur le projet de décret qui lui est soumis.

Le Président,


André LAIGNEL